

Coordination de la formation des médecins militaires avec les formations pré-, post-graduées et continues

H. Bürgi, S. Bankoul

Le projet Académie suisse intégrée de médecine militaire et de catastrophe (ASIMC) a réalisé des progrès dans le domaine de la coordination de la formation militaire et civile des médecins. Une nouveauté surtout intéresse les jeunes médecins militaires, ainsi que les médecins-chefs et les administrations des hôpitaux: il s'agit du *Modèle 9+3 pour jeunes médecins militaires*, qui est présenté ci-dessous. En 2005, comme en 2004, l'Académie offre aux médecins militaires une série de cours postgradués et de formation continue (voir offres des cours ASIMC). Ces cours sont validés pour la formation continue civile et sont imputés comme jours de service militaire.

- Service pratique (paiement de galons de lieutenant): 12 semaines après l'examen final comme médecin d'école. Reconnu comme formation postgraduée FMH.
- Modèle 9+3 pour jeunes médecins militaires.
- Cours postgradués, aussi reconnus pour la formation continue obligatoire civile et comptant comme jours de service militaires.

Ces programmes de formation sont aussi ouverts aux femmes faisant du service dans l'armée ou dans le Service de la croix rouge.

Nouveautés 2004–2005

- Mise en marche de centres de compétence en télémédecine (Bâle), chirurgie maxillaire (Bâle), et soins (Lausanne), en plus des 5 centres existants en chirurgie, médecine de catastrophe, médecine interne/infectiologie, anesthésie/réanimation, psychiatrie.
- Ecole de recrue en été entre la maturité et le début des études, réduite à 13 semaines, dont 4 comptent comme stage obligatoire des soins aux malades.
- Ecole de sous-officiers (CC 1 med): 8 semaines ou 2×4 semaines après la réussite du second propédeutique (sans paiement de galons).
- Ecole d'officiers (CC 2 med): 8 semaines ou 2×4 semaines, si possible pendant l'année d'études à options. Il s'agit d'un cours avancé en médecine d'urgence, de réanimation, de gestion des catastrophes et de médecine militaire. Le cours est validé pour l'année à options (à raison d'un mois à Lausanne et à raison de 2 mois à Genève, Berne, Bâle et Zurich).
- Dispensation des cours de répétition pendant les études.

Le modèle 9+3 pour jeunes médecins militaires

Ce modèle intéresse les médecins militaires dans leur 2 à 3 premières années de formation postgraduée, ainsi que les médecins-chefs et les administrations des hôpitaux. En bref, ce modèle se présente comme suit:

1. Après le CC 2 med et l'examen final des études, le médecin se cherche lui-même une place d'assistant pour une des deux (éventuellement trois) premières années de formation postgraduée.
2. Le médecin ensuite fait la demande à la BLA – Affaires sanitaires d'être convoqué au service pour 3 mois d'une année de formation. Il remplit ces 3 mois de service en civil sous la direction du médecin-chef de service, ce qui assure la validation pour la formation continue.
3. Ces trois mois sont comptés comme 89 jours de service militaire.
4. L'hôpital touche l'Allocation pour perte de gain (APG), ce qui représente une économie d'une large partie du salaire pendant 3 mois.

Correspondance:
 Direction ASIMC
 BLA – Affaires sanitaires
 Worblentalstrasse 36
 CH-3063 Ittigen
 Tel. 031 324 27 23 ou 031 324 15 54
 Fax 031 323 71 97

E-Mail: peter.kehl@vtg.admin.ch